

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| DATE DE SEANCE        | 1 <sup>er</sup> avril 2025 |
| DATE DE CONVOCATION   | 26 mars 2025               |
| DATE D’AFFICHAGE      | 03 avril 2025              |
| NOMBRE DE CONSEILLERS |                            |
| EN EXERCICE           | 33                         |
| PRESENTS              | 22                         |
| PROCURATION(S)        | 10                         |
| VOTANTS               | 32                         |

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.  
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

**formant la majorité des Membres en exercice.**

**Étaient excusés** : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir** : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ  
**est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.**

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°20

CULTURE – VERSEMENT AVANCE MÉCÉNAT – FESTIVAL CIN’ÉTÉ – ASSOCIATION « SOUS LE SOLEIL EXACTEMENT »

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal

Le cinéma se porte à merveille à Val-de-Reuil !

Pas moins de 18 250 personnes ont fréquenté le cinéma Les Arcades en 2024. Parmi elles, un quart, soit 3 778 spectateurs, ont participé au Festival Cin’Été qui s'est tenu du 14 juillet au 15 août. **Ce succès est le fruit du dynamisme et du professionnalisme de l’équipe**, aujourd’hui dirigée par Jérémie Sassin, à la suite de Jean-Claude Bourbault, créateur de ce festival unique en France. Entièrement offert, il propose **des ateliers d’initiation aux métiers du cinéma durant la journée et offre aux familles la possibilité de se rassembler sous les étoiles le soir pour apprécier des films de qualité.**

Ce rendez-vous incontournable pour les Rolivalois en est à sa **24ème édition**, il se déroulera aux mêmes dates **et au même endroit** sur l’ancien terrain de bi-cross, situé Voie Coudée. Le **thème choisi pour 2025 sera « Il nous fallut bien du talent pour être vieux sans être adulte ».**

Accusé de réception en préfecture  
02-07-2025 09:04  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de mise en ligne : 07/04/2025

Aujourd'hui, le festival Cin'Été est un pilier de la vie culturelle à Val-de-Reuil, porté par l'association « Sous le Soleil exactement ». Il offre aux personnes qui ne partent pas en vacances un moment de convivialité et de détente chaque soir à la tombée de la nuit. Ce festival renforce les liens sociaux tout en permettant d'explorer ensemble des œuvres à la fois exigeantes et accessibles.

Le financement de cet événement repose sur trois sources : des subventions publiques, la participation d'organismes de logements sociaux bénéficiant d'une exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le cadre du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), et des contributions provenant du mécénat privé.

Le soutien de la Ville s'inscrit dans une initiative de mécénat, mobilisant les entreprises locales pour contribuer au financement du festival, avec un montant moyen de 25 000 € reversé à l'association. Afin de couvrir les dépenses nécessaires avant l'événement, il est proposé que la Ville anticipe les recettes futures du mécénat privé en versant une avance de 7 000 €, qui sera déduite des recettes perçues par la Ville dans le cadre de cette action de mécénat.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

- **VERSE** à l'association « Sous le Soleil Exactement » une avance sous forme de subvention d'un montant de 7 000 euros,
- **AUTORISE** le versement à l'association « Sous le Soleil Exactement » de toute recette qui viendrait à être perçue par la Ville au titre de cette action de mécénat 2025.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20250401-D-25-04-20-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception en préfecture : 04/04/2025